

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

Jeudi dernier, jour des funérailles à Rome du Roi Humbert I^{er}, a été célébré en grande pompe à la Cathédrale de Monaco un service solennel pour le repos de l'âme de l'infortuné Souverain.

Ce service avait été organisé par les ordres directs de Leurs Altesses Sérénissimes, et le Prince s'y est fait officiellement représenter par M. le Ch^{er} Jean Plati, capitaine commandant la compagnie des Gardes d'honneur.

La cathédrale avait été richement tendue de draperies noires frangées d'argent, avec écussons et trophées de drapeaux aux couleurs italiennes. Un portique monumental, œuvre du distingué et dévoué Ch^{er} Ferri, l'habile peintre-décorateur du théâtre de Monte Carlo, avait été élevé devant le grand catafalque admirablement drapé. L'ensemble de cette décoration était aussi riche que grandiose.

Aux premiers rangs avaient pris place d'une part S. Exc. le Gouverneur Général et toutes les autorités civiles et militaires présentes dans la Principauté ; d'autre part, M. le Vice-Consul E. de Angelis et les membres du Comité de bienfaisance de la Colonie italienne. Venaient ensuite le bureau du Comité de bienfaisance de la Colonie française et toutes les Sociétés monégasques, ainsi que la Société des anciens militaires français. Les bureaux des deux colonies et toutes les sociétés monégasques s'étaient rendus en cortège, drapeaux en tête, du vice-consulat d'Italie à la cathédrale.

Au cours de l'office célébré par M^{re} Guyotte, vicaire-général, plusieurs grands morceaux de musique religieuse ont été interprétés, sous la direction de M. Bellini, maître de chapelle, par les artistes de l'orchestre et de la maîtrise. On a particulièrement apprécié les soli chantés avec art par M^{re} Orenco et M. Honoré Bellando, vice-président de la Société Chorale, MM. Boggiano, et Boeri, membres de la même Société, qui tous avaient gracieusement prêté leur dévoué concours à la cérémonie.

A l'issue de ce service funèbre, S. Exc. M. le Gouverneur Général a adressé à S. A. S. la Princesse Alice le télégramme suivant :

Service à mémoire Roi Humbert vient d'être célébré. Foule considérable. Cérémonie touchante, grand ordre et recueillement. Hommages respectueux.

O. RITT.

M. le Gouverneur a fait part, dans la lettre suivante à M. le Vice-Consul d'Italie, de la réponse faite par Madame la Princesse au télégramme précédent :

Monaco, le 10 août 1900.

Monsieur le Vice-Consul,

Faisant suite à notre entretien d'hier, je m'empresse de vous adresser, pour être communiqué à tous les Italiens habitant la Principauté, le télégramme ci-après reçu en réponse à la dépêche par laquelle j'avais informé S. A. S.

Madame la Princesse de Monaco, à la Ferté-Bernard, de la célébration du service à la mémoire du Roi Humbert.

« Etais de pensée et de cœur avec la Colonie Italienne « dans hommage rendu au Roi que nous regrettons tous.

« Signé : ALICE. »

Veuillez agréer, etc...

Le Gouverneur Général,
Signé : O. RITT.

D'autre part M. le Gouverneur Général a adressé ses remerciements et ses félicitations au Clergé, à la Maîtrise, à la Société des Bains de Mer, aux Comités des Colonies, à la Société Chorale et aux autres Sociétés, à la Police et à tous ceux qui à titres divers ont prêté leur dévoué concours à la funèbre cérémonie.

Dans la journée, M. Ettore de Angelis, Vice-Consul d'Italie, s'est rendu au Gouvernement accompagné de deux membres du Comité pour exprimer sa gratitude à Son Excellence pour la part prise par la Principauté au deuil national d'Italie. Le lendemain M. le Vice-Consul a renouvelé par la lettre suivante l'expression de ses sentiments reconnaissants :

Monaco, le 10 août 1900.

Excellence,

J'ai l'honneur de vous remercier de la grande part que vous avez prise au deuil qui vient de frapper l'Italie, par la mort de son regretté Roi Humbert I^{er}. Merci de tout ce que vous avez fait pour l'organisation du service funèbre qui a eu lieu à la Cathédrale pour le repos de l'âme de Sa Majesté. Merci au nom de la Colonie Italienne de Monaco qui a manifesté, hier, à votre égard, une profonde reconnaissance.

Veuillez remercier de ma part tous les fonctionnaires de la Principauté, qui ont démontré par leur présence au service funèbre leur sympathie pour la Nation que je représente.

Agréiez, Excellence, l'assurance de ma très haute considération.

Le Vice-Consul,
(Signé) E. DE ANGELIS.

A Rome, les funérailles faites à S. M. le Roi Humbert ont été magnifiques. La Principauté y était doublement représentée : d'abord par S. Exc. M. Dugué de Mac-Carthy, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire, qui marchait avec les Envoyés des puissances étrangères, immédiatement après le Roi et les Princes ; puis ensuite par la délégation envoyée par la Colonie Italienne de Monaco. Cette délégation, composée de MM. Fernand Platy, Asé, Bulgheroni, Zanolli et Silva, a déposé au Panthéon une superbe couronne en bronze. La veille des funérailles, les délégués italiens de la Principauté avaient été reçus en audience par S. Exc. M. le Ministre des affaires étrangères d'Italie et par S. Exc. M. de Mac-Carthy, à la légation de Monaco.

Un second service funèbre a été célébré hier matin à la Cathédrale, à la mémoire du regretté Consul de France, M. Paul Glaize. Cette cérémonie, dont le Comité de bienfaisance de la Colonie française avait pris l'initiative, a réuni dans la grande nef magnifiquement décorée de tentures de deuil et de trophées tricolores, une affluence nombreuse et attristée.

Au premier rang, avait pris place, M. Antonin Glaize, professeur à la Faculté de droit de Montpellier, venu tout exprès pour présider à la triste

cérémonie. L'honorable et distingué frère du Consul défunt était entouré des membres du Comité de bienfaisance de la Colonie française auxquels s'était joint M. Noble, gérant du Vice-Consulat de France. De l'autre côté et sur le même rang, était S. Exc. M. le Gouverneur Général, ayant à sa droite M. Granet, préfet des Alpes-Maritimes, et à sa gauche, M. le Chef d'Etat-major délégué par M. le Général Gouverneur militaire de Nice. Venaient ensuite tous les fonctionnaires civils et militaires de la Principauté ; M. le Receveur et M. le Capitaine des Douanes ; MM. les Chefs de service des postes et télégraphes ; MM. les Chefs de gare ; M. Georges Bornier, directeur général, M. Cabirau, directeur, et les Chefs de service de la Société des Bains de Mer ; un grand nombre de notabilités monégasques, françaises et étrangères amies du regretté M. Paul Glaize ; toutes les Sociétés locales avec leurs drapeaux ; des délégations des Gardes d'honneur, des Carabiniers, de la Police et des Pompiers, etc.

Deux travées de chaises drapées de velours avaient été placées dans le transept, parallèlement au catafalque, pour MM. les membres du Corps Consulaire qui assistaient au service.

M^{me} Olivier Ritt et M^{me} Granet ont pris place dans une tribune qui leur avait été réservée.

S. A. S. le Prince avait, par dépêche datée de Queenstown (Irlande), délégué spécialement pour Le représenter à la cérémonie funèbre, M. le capitaine des Gardes Jean Plati, dont le fauteuil avait été placé dans le chœur.

Un piquet de douaniers en armes rendaient les honneurs autour du superbe catafalque qui était recouvert d'un drapeau tricolore et devant lequel avait été déposée une magnifique croix en fleurs naturelles, envoi de S. A. S. Madame la Princesse Alice.

La maîtrise, augmentée des mêmes artistes qui avaient prêté leur concours au service du Roi Humbert, a chanté la messe avec accompagnement d'orgue et d'orchestre. M. le chanoine de Ville-neuve officiait et a donné l'absoute, assisté de M. l'abbé Janin, premier vicaire de la cathédrale.

A l'issue de la cérémonie, toute l'assistance profondément émue, a défilé devant le frère du Consul qui laisse parmi nous d'unanimes et sincères regrets. Ajoutons, que vivement touché des sentiments de sympathie qui lui ont été témoignés en cette cruelle circonstance, M. le professeur Antonin Glaize nous a instamment prié d'être ici son interprète, pour exprimer ses remerciements à tous ceux qui ont pris part à cette pieuse manifestation à la mémoire de son frère.

S. A. S. la Princesse Alice, à l'occasion de ce service funèbre, a adressé à M. le Gouverneur Général la dépêche suivante :

La Ferté-Bernard, 13 août.

A S. Exc. le Gouverneur Général, Monaco.

Suis bien attristée n'avoir pu être avec vous pour rendre un dernier hommage à l'ami que tous regrettent et que moi je pleure, car mon affection pour lui était une partie de mon cœur. Remercie de tout ce qu'avez fait pour sa mémoire.

ALICE.

Le trésorier du Comité de bienfaisance de la Colonie française a reçu la somme de cent francs, don de M. Antonin Glaize, pour la caisse de secours du Comité.

Dans notre numéro de mardi dernier, il ne nous avait pas été possible de rendre compte des obsèques faites la veille à Montpellier, au regretté Consul, M. Paul Glaize. Qu'on nous permette donc d'y revenir brièvement aujourd'hui.

Une affluente considérable d'amis et de notabilités a suivi le convoi funèbre de notre cher Consul de France. Sur le cercueil, avaient été placés son uniforme et son épée. Le deuil était conduit par son frère, M. Antonin Glaize, professeur à la Faculté de droit de Montpellier, qui avait prié M. Valentin, ancien président et délégué du Comité de bienfaisance de la Colonie française, de prendre place à ses côtés.

Dans la nombreuse assistance qui suivait le convoi funèbre, se trouvaient les représentants de l'administration, de la municipalité, des facultés, du clergé, de la magistrature, de l'armée, etc., en un mot toutes les notabilités de Montpellier. Une compagnie du 2^e régiment du génie, a rendu les honneurs militaires.

La famille avait décidé d'abord qu'aucun discours ne serait prononcé sur la tombe, mais une exception a été faite dès qu'on apprit l'arrivée du délégué de la Colonie française de Monaco et c'est au milieu d'une émotion générale que M. Valentin, le dévoué fondateur et ancien président du Comité de bienfaisance français, a prononcé la touchante allocution suivante :

Messieurs,

La Colonie française à Monaco a été frappée douloureusement en apprenant la mort de son Consul.

En son nom, je viens apporter sur cette tombe un tribut d'hommages et de regrets.

Le Consul qui a cessé de vivre a marqué d'une empreinte indélébile son passage à Monaco.

Par son érudition et son éloquence, par sa droiture et son intégrité, par son tact et son aménité, il s'était acquis à la fois la haute estime des Augustes Souverains auprès desquels le Gouvernement de la République française l'avait accrédité, la confiance du Gouvernement monégasque, l'amitié de ses collègues du corps consulaire et l'affection de ses nationaux.

La situation prépondérante que lui avaient ménagée, auprès de tous, les qualités de l'esprit et du cœur qui le distinguaient, faisait de lui le modèle des représentants de la France à l'étranger. — Aussi, un directeur des Consuls au Ministère des affaires étrangères, pressenti sur la transformation du Vice-Consulat de France à Monaco en un Consulat général, ou, tout au moins, en un Consulat de plein exercice, ne trouva-t-il rien de mieux à répondre que « pour assurer le prestige de la France et la protection des Français et de leurs intérêts à Monaco, la présence d'un Consul de la valeur de M. Glaize suffisait ». — Mais la modestie et le désintéressement de ce Consul étaient tels qu'il n'aurait jamais permis de faire pareille démarche, si elle n'avait été faite à son insu, et qu'il préféra toujours laisser à d'autres les honneurs qu'il aurait pu avoir pour lui.

Son trépas prématuré a dû seul empêcher le Gouvernement français de l'élever au grade supérieur dans l'ordre de la Légion d'honneur et de récompenser ainsi les services éminents par lui rendus à la France depuis plus de dix ans qu'il la représentait au dehors.

Longue serait l'énumération de ces services. Qu'il suffise de rappeler que : Des questions délicates, ardues, entre le Gouvernement de la République française et celui de Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain de Monaco, furent négociées et résolues par lui, en vrai diplomate ; que, par ses soins, les intérêts de la France furent intangibles et que ceux de ses nationaux furent sauvegardés.

Ah ! nous l'avons vu à l'œuvre et nous savons combien il prenait à cœur tout ce qui touchait de près à la Colonie française : Avec quelle bienveillante sollicitude il accueillait tous ses nationaux sans distinction de conditions, depuis les plus hauts placés jusqu'aux plus humbles, s'enquérant de leurs besoins, et leur donnait des conseils toujours marqués au coin de la sagesse ; de quel dévouement il entourait l'œuvre de bienfaisance de la Colonie qui avait été fondée sous ses auspices, dès les premiers jours de son arrivée dans la Principauté ; avec quel

charme il employait son éloquente parole en faveur du développement et de la prospérité de cette œuvre, ou encore en faveur des arts, des sciences et des lettres ; avec quelle bonne grâce il exerçait la charité et affectait au profit de nos compatriotes malheureux les fonds dont le Comité de bienfaisance le rendait le dispensateur.

L'un des derniers actes de sa vie n'a-t-il pas été encore une manifestation de sa philanthropie ? Aurait-il pu mieux couronner sa carrière, ici-bas, qu'en adressant au Ministre des Affaires étrangères, un Rapport sur l'œuvre charitable et patriotique du Comité français, pour le Congrès international d'Assistance Publique et de Bienfaisance Privée qui vient d'avoir lieu à Paris sous la présidence de M. Casimir Périer.

Il s'était promis de prendre part aux travaux de ce Congrès et d'y représenter le Comité de bienfaisance de la Colonie française de Monaco. Au dernier moment ses forces l'ont trahi et il a dû me laisser y aller seul. — J'en reviens à l'instant, et c'est pour saluer respectueusement sa dépouille mortelle, pour lui adresser l'expression émue des regrets profonds de cette Colonie française et de son Comité de bienfaisance qu'il a tant aimés, pour lesquels il s'est tant prodigué.

Au nom de tous, merci, vénéré Consul ; merci pour tout ce que vous avez fait pour la France et pour vos nationaux sur cette terre hospitalière qui vous plaisait tant et que, ainsi que nous, vous considérez comme une seconde patrie.

Dieu a déjà récompensé vos mérites et vos vertus. Il nous reste à vous prouver notre reconnaissance. Lundi prochain, tous les Français qui se trouvent dans la Principauté se feront un pieux devoir d'assister au service commémoratif qui sera célébré dans la Cathédrale de Monaco, et en cette occasion de manifester envers vous leurs sentiments de gratitude et d'affection. — C'est dire que votre souvenir ne périra pas ; qu'il restera, au contraire profondément gravé dans nos cœurs, car vous avez bien mérité de la France et de vos nationaux.

Adieu, cher Consul, Adieu.

La Principauté, encore sous le coup de la douloureuse émotion que lui a causée la mort de M. Paul Glaize, vient d'être de nouveau attristée par la nouvelle de la mort de M. le comte Du Pont l'Abbé de Coataudon, Commissaire du Gouvernement près les Sociétés par actions, décédé jeudi dernier à Paris où il se trouvait depuis quelques semaines en traitement.

M. le comte de Coataudon, qui était âgé d'environ 73 ans, avait été jadis au service du roi de Naples qui lui avait décerné la plaque de Commandeur (classe militaire) de son ordre royal de François I^{er}. Après avoir habité pendant quelque temps Rome, le regretté défunt était venu se fixer dans la Principauté ; il occupait depuis déjà plusieurs années les importantes fonctions administratives qu'il a remplies jusqu'à sa mort.

S. Exc. M. le Gouverneur Général, ayant fait part télégraphiquement du décès de M. le comte de Coataudon à S. A. S. la Princesse Alice, a reçu vendredi matin la réponse suivante :

Cette mort me cause une vraie peine. Saviez quelle estime j'avais pour M. de Coataudon.

ALICE.

Nous adressons nos sincères compliments de condoléance à la famille du distingué fonctionnaire.

Les deux traditionnelles journées des fêtes organisées à l'occasion de la Saint-Roman, par le Comité présidé par M. Botta, et avec le concours précieux de la Société des Bains de Mer, ont eu lieu samedi et dimanche sur la promenade Sainte-Barbe, coquettement pavoisée et illuminée aux couleurs monégasques.

La retraite aux flambeaux, le bal d'enfants et les jeux populaires ont eu leur succès habituel. Signalaient encore l'excellent concert donné dimanche par la Société Philharmonique, le très beau feu d'artifice tiré sur la Batterie par M. Massimino Cupellini, et, enfin, les deux grands bals de samedi et dimanche soir, qui ont attiré en foule la jeunesse de la Principauté. Le plus grand ordre n'a cessé de régner pendant ces fêtes qui ont été honorées de la visite de S. Exc. M. le Gouverneur Général, autour duquel nous avons remarqué, dans la tribune d'hon-

neur, M. le Chevalier de Loth, faisant fonction de Maire ; M. et M^{me} Georges Bornier ; M. le docteur et M^{me} Pontremoli ; M. de Monicault, Avocat Général ; plusieurs fonctionnaires civils et militaires et MM. les Membres du bureau du Comité des fêtes.

Vendredi dernier, vers 10 heures et demie du matin, aux abords du chantier du nouvel Hôpital, plusieurs ouvriers terrassiers étaient occupés le long d'un talus à soulever de lourdes pierres au moyen de pinces. L'un de ces ouvriers Ange Ceccarini ayant perdu l'équilibre, tomba accidentellement au bas du talus où malheureusement sa pince, tombée avec lui, lui fit au flanc une terrible blessure de 15 à 18 centimètres de profondeur.

Aux cris poussés par les camarades du malheureux ouvrier, on accourut à son secours. Le Dr Godineau, mandé aussitôt, ne put que constater la gravité de la blessure et ordonner le transport immédiat à l'hôpital. Ceccarini, qui avait perdu connaissance a expiré avant d'arriver à l'Hôtel-Dieu où son corps a été déposé.

Ce malheureux, d'origine italienne, était né en 1860 et habitait au Cap d'Ail, maison Ferrero.

Dans son audience du 10 courant, le Tribunal Supérieur a condamné les nommés :

Pierre Avena, né le 3 août 1879 à la Turbie, manoeuvre, demeurant à la Turbie, trois jours de prison, pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Emile Lavagna, né le 20 février 1881, à Savone (Italie), garçon boucher, demeurant à Monaco, 16 francs d'amende, pour introduction de viande en fraude.

Lettre de Paris

Paris, 13 août 1900.

Le dernier déplacement de M. le Président de la République et la remise qu'il a faite à Marseille, des drapeaux, à l'état-major du corps expéditionnaire partant pour la Chine, ont produit une excellente et vive émotion patriotique. Les dépêches nous apprennent combien enthousiaste a été la manifestation marseillaise et cette manifestation était d'autant plus touchante et plus humaine, que les soldats que l'on acclamait ne représentaient pas seulement l'armée en qui le pays a placé sa confiance pour la défense du sol natal et pour les lointaines revanches, mais l'armée qui est toujours prête à partir, l'armée qui va partir sur l'heure pour aller au delà des mers, au fond de l'Asie barbare, défendre la vie de ses nationaux, venger l'injure faite à la France et au monde civilisé tout entier. Et c'est pour cela que cette manifestation des Marseillais faite au milieu de leur cité, par une splendide journée d'août, a eu quelque chose d'irrésistible, quelque chose d'empoignant et d'inoubliable qui aura certainement frappé l'esprit du chef de l'Etat.

* *

La douloureuse nouvelle de la perte du contre-torpilleur la *Framée* a profondément ému l'opinion publique. On s'explique d'autant moins l'abordage qui a causé la catastrophe que le lieutenant de vaisseau de Mauduit-Duplessix était un officier de grande valeur. Né le 26 avril 1862, il était entré, après de brillantes études, à l'Ecole navale, et en était sorti dans les premiers, en octobre 1881. Il avait été nommé lieutenant de vaisseau le 18 avril 1888.

Avec lui se trouvait le jeune enseigne de vaisseau Pierre Epailard, né le 17 juillet 1873, enseigne depuis le 5 octobre 1896. Un troisième officier, mécanicien de deuxième classe, dont on n'a pas encore le nom, complétait le cadre. Enfin, cinquante-huit hommes d'équipage, presque tous de Lorient, se trouvaient à bord.

Le contre-torpilleur *Framée* ne tenait la mer que depuis quatre mois. Construit dans les Chantiers de la Loire, à Nantes, il avait été armé à Lorient ; ses premières manoeuvres eurent lieu avec celles de l'armée navale que commandait l'amiral Gervais et dont la revue de Cherbourg fut le couronnement. Le *Framée* était armé de sept canons. Son déplacement était de 313 tonnes et sa puissance maxima de 5,700 chevaux.

* *

L'Association des étudiants a eu une heureuse idée. Elle a réuni en un volume de format commode les

discours que lui adressèrent les sommités qu'elle invita à la venir présider, à lui dire qu'elle était de bon droit existante, pleine de qualités, pleine d'avenir, utile et agréable. Une timidité a empêché l'Association d'intercaler les discours de bienvenue de ses membres les plus éloquents, à Pasteur, Bourgeois, Duclaux, France, Larroumet, Zola; une timidité, je pense, peut-être aussi une raison de format. C'est dommage, car c'est ainsi un peu comme une conversation où manqueraient, soit toutes les demandes, soit toutes les réponses.

Heureusement qu'une certaine partie du volume est occupée par les discours de M. Ernest Lavisse qui contiennent, eux, et des demandes et des réponses qui reproduisent la voix des étudiants, les propos des professeurs, et des phrases de visiteurs influents et bienveillants. Car M. Ernest Lavisse fut beaucoup dans cette association, et si elle ne s'est pas formée à son image, ce n'est pas faute, elle et lui, d'y avoir mis du leur. Quel mal d'ailleurs à ce qu'une association porte la marque de M. Lavisse.

L'important, c'est qu'il y ait d'autres associations qui, tout en reconnaissant à cet homme de valeur, sa valeur, portent la marque d'autres hommes de talent. Il importe particulièrement à la jeunesse d'être tolérante et éclectique.

L. S.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

L'industrie de la glace. — Les grandes chaleurs de ce mois de juillet 1900 ont rendu tout à fait intéressants les travaux des spécialistes qui, par divers moyens, fabriquent de la glace artificielle et dont les procédés sont mis en évidence à la classe 55 de l'Exposition Universelle. Il était déjà rafraichissant d'aller s'en rendre compte *de visu*, et le public n'y a pas manqué.

Cette industrie de la glace artificielle n'existait, pour ainsi dire pas, il y a cinquante ans. On se bornait, à l'imitation des anciens, à recueillir pendant l'hiver de la glace et de la neige — lorsque l'hiver en fournissait — et à emmagasiner cette récolte frigorifique dans des glaciers.

Actuellement la mécanique, la physique et la chimie se sont concertées pour fournir aux assoiffés le froid artificiel reconnu comme utile, sinon nécessaire, à l'hygiène.

Les staciens nous apprennent qu'il y a, en ce moment, environ quarante mille machines à glace fonctionnant dans le monde entier. La puissance totale de fabrication de ces machines peut se concevoir en imaginant un bloc de glace journalier, un ice-berg de 10 millions de kilogrammes. On nous dira que l'usine frigorifique du pôle Nord fait mieux que cela avec ses moyens naturels. Bien certainement! Néanmoins les 10 millions de kilogrammes de glace artificielle donnent à songer.

Les systèmes de machines à produire le froid ou la glace sont assez variés; mais ils peuvent tous rentrer dans trois catégories principales que l'on désigne sous le nom de machines à absorption ou affinité, machines à détente d'air et machines utilisant l'évaporation des liquides.

Rappelons-en le principe.

Dans les *machines à absorption*, on chauffe une dissolution dans l'eau de gaz ammoniac. Le gaz s'échappe, puis se liquéfie sous sa propre pression dans un récipient qui communique avec celui contenant le liquide. En laissant revenir à la température extérieure l'eau qui reste dans l'appareil, le gaz s'y dissout de nouveau et l'évaporation de l'ammoniaque liquide produit un froid vif dont on peut disposer.

Les *machines à détente d'air* sont tout simplement fondées sur le vieux principe bien connu du briquet à air; un gaz quelconque comprimé où, tout simplement aussi, de l'air, lorsqu'il se détend brusquement, subit un fort abaissement de température. Comprimons donc l'air à 4 atmosphères dans un récipient, puis laissons-le se détendre, nous aurons du froid.

Enfin, la troisième catégorie, celle des *machines utilisant l'évaporation des liquides*, fait la joie des physiiciens. On sait que la formation de vapeur au sein d'un liquide exige l'absorption d'une certaine quantité de chaleur empruntée audit liquide. Faisons donc bouillir un liquide volatil et mettons-le en rapport avec une pompe qui lui enlève tout aussitôt et constamment les

vapeurs qu'il émet: nous obtiendrons un abaissement de température également constant. En liquéfiant les vapeurs sous pression mécanique, nous reconstituerons le liquide volatil, et ainsi de suite. Ce genre de machines est fort employé.

Nous n'entreprendrons point de décrire ici les différents types de ces machines frigorifiques, ni de donner la palme à tel ou tel système. Leur choix dépend des circonstances dans lesquelles on se trouve et de la quantité de glace dont on a besoin. En ce qui concerne les machines à évaporation, les liquides employés industriellement sont surtout l'acide surfuré, le chlorure de méthyle, l'ammoniaque et l'acide carbonique.

Il faut donc pouvoir se ravitailler de ces liquides pour fonctionner, ce qui crée des difficultés pour faire des installations loin des centres industriels proprement dits.

L'idéal serait de pouvoir transformer directement de la force motrice en *frigories*; mais les mécaniciens n'y sont pas encore parvenus. Peut-être les électriciens y parviendront-ils avant eux, car on a un admirable exemple de la production électrique de la glace dans la formation de la grêle. Seulement on n'a pas encore pu déterminer exactement dans quelles conditions se produit la grêle, ce qui fait que la glace électrique reste à l'état d'espérance; mais patientons un peu, en électricité tout arrive.

Au point de vue commercial, la glace produite par les machines se vend sous diverses formes usuelles. Pour les usages courants, expéditions de poissons, glaciers à viande, et sorbetières, on se sert de glace brute, faite avec de l'eau quelconque, bien filtrée. La consommation proprement dite demande en général de la glace transparente et, depuis que la crainte du microbe est entrée dans les esprits, on commence à exiger de la glace, opaque ou transparente, préparée avec de l'eau préalablement stérilisée; c'est une excellente précaution, car, si les microbes ont horreur des hautes températures, par contre ils s'accroissent fort bien, en thèse générale, du froid industriel, qui ne descend guère au-dessous d'une vingtaine de degrés centigrades.

Très développée à l'étranger, l'industrie du froid artificiel l'est beaucoup moins en France; néanmoins on commence à en sentir l'importance économique, et par les renseignements que l'Exposition universelle apportera, en cette matière, on peut s'attendre à ce qu'elle reçoive une sérieuse impulsion.

MARINE ET COLONIES

Les grands ports européens. — *Hamburger Beiträgen* donnent les chiffres comparatifs suivants, relatifs au trafic maritime des grands ports européens, pour l'année 1898, d'après les statistiques officielles. Ces chiffres laissent de côté le cabotage.

Le port de Londres vient en tête aussi bien pour le nombre des navires que pour le tonnage; il a reçu, en 1898, 11,306 navires d'un tonnage de 9,400,000 tonneaux de registre. Viennent ensuite, pour le tonnage, Hambourg, avec 7,990 navires et 6,700,000 tonneaux, puis Anvers (5,358 navires et 6,500,000 tonneaux), Liverpool (3,652 navires et 6,200,000 tonneaux), Rotterdam (5,881 navires et 5,400,000 tonneaux), Marseille (4,141 navires et 4,400,000 tonneaux), Gènes (2,339 navires et 2,500,000 tonneaux), le Havre (2,375 navires et 2,300,000 tonneaux), Trieste (qui a reçu 8,708 navires, mais dont le tonnage ne dépasse pas 2,100,000 tonneaux), Brême (2,494 navires et 2,100,000 tonneaux), Amsterdam (1,734 navires et 1,400,000 tonneaux), etc.

Depuis 1871, le tonnage a presque doublé à Liverpool; plus que doublé à Brême, Trieste, Gènes, Marseille et le Havre; triplé à Londres, plus que triplé à Anvers, Amsterdam, Rotterdam; presque quadruplé à Hambourg. En 1871, Liverpool tenait la tête avec 3,300,000 tonneaux, venait ensuite Londres, avec 3,100,000 tonneaux; tous les autres ports étaient très en arrière: Anvers, Hambourg et Marseille ne recevaient guère que 1,800,000 tonneaux. Londres a dépassé Liverpool dès 1875, puis Anvers et Hambourg, dépassèrent Liverpool en 1893. Anvers prit même la deuxième place en 1897, mais il l'a perdue en 1898 au bénéfice de Hambourg.

L'augmentation du tonnage tient surtout à l'augmentation des dimensions des navires. De 1871 à 1898, le

nombre des navires a en effet diminué pour les ports de Marseille, du Havre, de Gènes et de Liverpool, il a augmenté de moins de 12 p. 100 pour Brême, Trieste, Anvers, Amsterdam, de 27 p. 100 pour Londres, de 65 p. 100 pour Rotterdam et de 90 p. 100 pour Hambourg.

Les cyclones sur l'Atlantique Nord pendant la période 1890-1899. — Pendant cette période de dix ans, on a compté 25 cyclones qui se sont tous formés dans les mois d'août, septembre et octobre.

Sur ces 25 cyclones, deux ont constamment marché vers le N.-W. et ont disparu sur le continent américain; deux n'ont pu être suivis que dans la partie supérieure de leur marche vers le N.-E., et enfin deux autres sont montés vers le N. Les dix-neuf autres trajectoires ont la forme parabolique bien connue, dirigée d'abord vers le N.-W., puis vers le S.-E. Un fait très important pour les prévisions et qui va contre les idées généralement admises par les marins, c'est que le point le plus occidental de la trajectoire peut se trouver à des latitudes très différentes dans le même mois. Les latitudes extrêmes du sommet de la trajectoire parabolique de chaque mois sont:

	LATITUDES :
Août (4 cyclones).....	28° 30' N. — 36° 0' S.
Septembre (9 cyclones).....	20° 20' N. — 33° 30' S.
Octobre (6 cyclones).....	20° 30' N. — 39° 0' S.

VARIÉTÉS

Ethnographie de la Chine

M. Léon de Rosny a fait à la *Société d'ethnographie* une communication sur les principes fondamentaux du système social et de la législation chez les Chinois.

Nous sommes peut-être un peu trop convaincus en France qu'en dehors du monde européen et de nos progrès industriels, il n'existe nulle part sur la terre des centres d'activité morale et politique vraiment dignes de notre sollicitude. Les peuples de l'Asie, de l'Afrique, de l'Océanie et de l'Amérique indienne ne nous représentent que des agglomérations d'êtres inférieurs qui ne méritent rien de mieux que de défrayer les loisirs des érudits et des savants de métier; et parmi tous ces peuples, que nous sommes sans cesse enclins à répartir dans la catégorie des barbares ou des sauvages, il en est un dont le nom provoque toujours dans notre esprit une impression d'hilarité. « Je veux, dit M. de Rosny, parler des Chinois. Eh bien! mes études ont abouti à me convaincre que ces Chinois forment parmi toutes les populations extra-européennes celle qui peut nous fournir les enseignements les plus utiles pour l'étude des problèmes sociaux dont nous éprouvons plus que jamais aujourd'hui le besoin d'obtenir la solution. »

Parmi ces problèmes, il n'en est pas de plus grave que ceux qui touchent à l'idée de gouvernement et aux objections qui ont été produites contre cette idée par les théories anarchistes. Or nulle part plus qu'en Chine on ne s'est préoccupé de la question de savoir dans quelle mesure on pouvait arriver à établir le principe d'autorité sur des bases stables et à lutter contre les réactions éventuelles produites en vue d'affaiblir ou même d'anéantir ce principe gouvernemental. L'ethnographie, ayant pour but la recherche des lois et des actes évolutifs des sociétés humaines, a donc grand intérêt à bien comprendre le système d'organisation d'un peuple qui a constitué non seulement un des plus vastes Etats qui nous soient connus, mais, — ce qui est bien autrement remarquable, — le seul qui se soit perpétué jusqu'à nos jours depuis les temps les plus reculés dont l'histoire nous a conservé le souvenir.

Après avoir exposé les théories sociales essentiellement distinctes que représentent dans la Chine antique les deux philosophes contemporains connus sous le nom de Lao-tse et de Confucius, M. de Rosny n'hésite pas à admettre la grande supériorité intellectuelle du premier sur le second. Ce n'est pas néanmoins un motif à ses yeux pour refuser à Confucius le mérite d'avoir su tirer un parti remarquable de son enseignement positiviste qui répondait mieux que tout autre à l'état des esprits dans le monde chinois de son époque.

La morale pratique de ce célèbre instituteur, en donnant à l'Etat pour base essentielle le respect et l'autorité absolue du père, a eu pour résultat d'assurer à la famille

chinoise, les plus solides assises et à la population de son pays, le plus considérable accroissement.

M. Léon de Rosny signale ensuite les particularités caractéristiques du système autoritaire en Chine et de la législation de ce pays. L'empereur idéal doit uniquement savoir choisir ses ministres et demeurer ensuite « les bras ballants » sans rien faire autre chose; les ministres, à leur tour, doivent savoir trouver les hommes les plus capables pour remplir chacune des fonctions publiques. Un fonctionnaire qui ignore le talent ou la vertu d'un de ses administrés passe pour un fonctionnaire criminel.

Quant à la législation, elle repose sur le *Hiao*, expression qu'on traduit d'ordinaire par « Piété filiale », mais qui, comme le *Tchoung* « Milieu », entraîne des idées d'une portée bien autrement considérable.

L'auteur a signalé ensuite les théories chinoises concernant la notion de « Patrie ». Quant à la notion de « Liberté » et d' « Egalité », c'est à peine s'il existe même des mots pour en fournir l'expression en langue chinoise.

Puis il a terminé par des considérations sur l'avenir qui lui paraît réservé à la Chine en face du reste du monde et en présence des graves événements qui se sont produits depuis peu sur les longues côtes de son immense territoire.

M. Verrier fait à ce sujet une observation sur l'attitude cruelle qu'ont eue les Chinois en maintes circonstances et dont ils donnent en ce moment les plus tristes exemples. Il attribue cette cruauté à un fait de l'ordre psychologique et peut-être également physiologique. Plus qu'aucune autre fraction de l'espèce humaine, ils sont insensibles, dans une étonnante mesure, aux privations et à toutes les souffrances physiques, sur les champs de bataille et ailleurs. C'est sans doute pour ce motif qu'ils se montrent insensibles aux douleurs des autres.

A cette occasion, M. Léon de Rosny a présenté quelques remarques sur les opinions des Chinois au sujet de la guerre, du militarisme et des progrès matériels de notre Occident. Il insiste sur la nécessité pour les Européens qui se trouvent en rapport avec eux de bien comprendre leurs théories sociales et leur manière de comprendre la civilisation. Du moment où nous connaissons leurs sentiments et ne leur témoignons plus à chaque instant un mépris mal justifié, ils seront pour nous aussi sympathiques que possible. C'est le rôle que doit avoir, en Chine, peut-être plus que tous les autres étrangers, la nation qui a su si souvent sacrifier ses intérêts immédiats au triomphe de ses généreuses idées, rôle qui lui a valu, comme le disait dans une des séances de la Société d'Ethnographie, un de ses regrettés collègues, le ministre américain Torrès Caicido, cet avantage qu'une foule de peuples lointains prétendent avoir deux patries : le pays qui les a vu naître, et la France.

LE JAPON

sa population et ses divers éléments

L'administration japonaise a fait, chacun le sait, des progrès vraiment remarquables dans toutes ses branches depuis une cinquantaine d'années environ.

Les travaux de statistique qu'elle publie en français et en japonais et qui sortent de l'imprimerie de Tokio sont établis avec un soin tout particulier. Ils sont à peu près faits sur le type des travaux de statistique publiés en France.

En ce qui concerne la population, nous pouvons donc en faire connaître les principaux éléments et montrer que les conditions de son état-civil sont des plus favorables pour son accroissement progressif et rapide.

Le dernier relevé statistique publié en 1899, ne remonte qu'en 1897, ce qui est vraiment un exemple d'activité à donner à nos administrations européennes qui mettent généralement plus de lenteur à faire connaître au public le résultat de pareils travaux.

Il résulte des relevés que nous avons sous les yeux qu'au 31 décembre 1897, la population du Japon s'élevait 43,228,863 habitants, dont 21,823,651 du sexe masculin et 21,405,212 du sexe féminin, d'où une différence en faveur du sexe masculin de 418,439 individus. Il est à remarquer que de 1888 à 1897, c'est-à-dire en dix ans, la population du Japon s'est accrue d'environ

4 millions d'habitants. Cet accroissement est uniquement dû aux excédents de naissances sur les décès qui se sont élevés en 1897, à 458,288. Pendant la dernière période quinquennale de 1887 à 1896, ces mêmes excédents ont été pendant quatre années d'environ 400,000 pour chacune d'elles, le plus faible excédent de cette période a été constaté en 1891, il a été de 233,636.

Dans de semblables conditions, le chiffre de la population ne peut qu'augmenter dans des proportions qui font prévoir que dans vingt-cinq ans ou trente ans le Japon comptera sûrement 50 millions d'habitants.

En ce qui concerne la natalité, le Japon est un des pays du monde où elle donne les meilleurs résultats. En 1887, il a été enregistré 1,332,125 naissances se divisant ainsi par sexes : enfants légitimes, 638,594 garçons et 606,403 filles ; enfants illégitimes, 46,347 garçons et 43,781 filles. Au Japon il naît en moyenne de 104 à 105 garçons pour 100 filles. Ce fait se reproduit aussi en Europe. La division par âge de la population japonaise ne donne lieu à aucune remarque saillante, si ce n'est que le nombre des centenaires y est aussi important. La statistique relève même un certain nombre de ces derniers ayant dépassé 105 ans.

Les mœurs japonaises ont amené les recenseurs à relever le nombre des nobles et ses membres de la haute société ainsi que celui des anciens guerriers et également de leurs familles. Les nobles chefs de famille étaient au 31 décembre 1897 au nombre seulement de 695, ce doit être certainement des nobles de la plus haute volée et les membres de leurs familles se composent de 3,828 personnes. La caste des anciens guerriers est bien autrement nombreuse, on y compte 437,556 chefs de famille et comme membres de leurs familles 1,651,378 personnes.

Bien que le Japon soit ouvert à tous les progrès et qu'il marque un très grand pas en Extrême-Orient dans la voie de la civilisation, le nombre des étrangers qui y résident n'est pas très considérable. Cette population spéciale se composait, au 31 décembre 1897, de 141 personnes appartenant aux corps diplomatiques et consulaires de divers pays étrangers ; quant aux commerçants, marchands et autres professions, ils sont au nombre de 9,538.

Nous pourrions relever encore bien d'autres chiffres que les Japonais indiquent avec un soin jaloux. Il y a surtout, au point de vue commercial, des relevés qui méritent d'être étudiés.

Joseph MATHIEU.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 5 au 12 Août 1900

SAN-REMO, b. Moïna, fr., c. Xhrouet,	sur lest.
CANNES, b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	sable.
— b. Fortune, fr., c. Dalbéra,	—
— b. Louise, fr., c. Garel,	—
— b. Virginie, fr., c. Brun,	—
— b. Saint-Marius, fr., c. Rousset,	—
— b. La Paix, fr., c. Aune,	—
— b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	—
SAINT-TROPEZ, b. Charles, fr., c. Seytour,	—
— b. Diva-Pugliana, fr., c. Rhun,	—
CANNES, b. Jean-Baptiste, fr., c. Carlon,	—
— b. Ville-de-Monaco, fr., c. Bianchy,	—

Départs du 5 au 12 Août

ANTIBES, b. Angelo-Padre, it., c. de Dominici,	sur lest.
CANNES, b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	—
— b. Fortune, fr., c. Dalbéra,	—
— b. Louise, fr., c. Garel,	—
— b. Virginie, fr., c. Brun,	—
— b. Saint-Marius, fr., c. Rousset,	—
— b. La Paix, fr., c. Aune,	—
— b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	—
— b. Indus, fr., c. Tassis,	—
— b. Louise-Auguste, fr., c. Gandillet,	—
SAINT-TROPEZ, b. Charles, fr., c. Seytour,	—
— b. Diva-Pugliana, fr., c. Rhun,	—
ANTIBES, b. Rondinella, fr., c. Augier,	—

M. LONGO Georges informe le public que par acte sous-seing privé il a acheté de M. BONGIOVANNI Vincent le fonds de commerce de la boulangerie qu'ils exploitaient ensemble dans la Principauté, maison Vigliani, quartier des Carmélites. — Oppositions dans la huitaine.

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR

EAU, PATE ET POUDES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

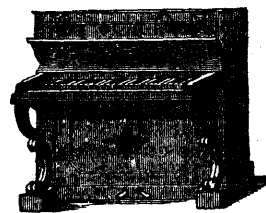
MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

VENTE APRÈS FAILLITE

D'un fonds de commerce de **ROBES et MANTEAUX**, situé à Monte Carlo, boulevard des Moulins.

S'adresser à M. Croco, syndic.

A VENDRE dans de bonnes conditions, une **MAISON** située rue des Fours n° 1, à Monaco-Ville. — S'adresser à M^e VALENTIN, notaire à Monaco, ou à M. BLANCHY, passage Grana, à Monte Carlo.



PIANOS NEUFS, de toutes marques, payables en **3 ans**, à partir de **25 fr. par mois**.

Alexandre KUNZ

Fournisseur de S. A. S. M^e le Prince de Monaco et du Casino de Monte Carlo

Monte Carlo, boulevard des Moulins, maison Jungmann
Succursale à la Condamine : 15, rue Louis

MAISON MODÈLE

M^{me} DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala
IMMEUBLE DU GRAND-HÔTEL

La Maison Modèle est la plus ancienne de Monte Carlo; la nombreuse et élégante clientèle qui l'honore de sa confiance trouvera dans ses magasins un grand choix de nouveautés en ombrelles riches et cannes dernier genre vendues au prix de Paris, jouets, maroquinerie fine, papeterie, photographies, parfumerie, cravates, roulettes et tapis. Articles de voyage à prix réduit.

Fabrique de marqueterie en bois d'olivier.

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885; Paris, 1889

English spoken — Man spricht deutsch

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1^{er} vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie; prix : 1 fr. 50.

2^e vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Berghère, 20, Paris.